



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le jeudi 15 septembre, à dix-huit heures trente cinq,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 31 août 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (24): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (02): Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Nadia NEGRIT.

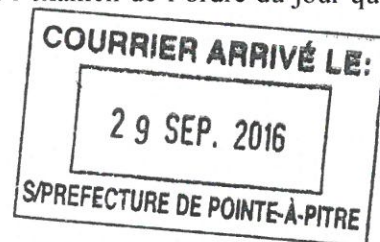
Etaient représentés (03) : Monsieur José ADELAÏDE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Joubert LUCE.

Etaient absents (04): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean DARTRON.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°09-10-2016

Approbation du principe de création d'un office tourisme communal.

Depuis 2011, la ville de Morne-À-L'eau dispose d'un Programme Stratégique d'Ecocitoyenneté et d'Ecodéveloppement (PSE). Par ailleurs, avec son Agenda 21 local France, la ville a de nouveau formaliser son ambition en matière de valorisation des ressources naturelles et patrimoniales à des fins économiques. Les missions qui seraient confiées à l'office du tourisme seraient les suivantes :

- assurer l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune

La mise en œuvre de cet outil permettrait de répondre à :

- l'enjeu : « promouvoir la destination Morne-à-l'eau »,
- et l'axe prioritaire portant sur la mise en œuvre d'une stratégie promotionnelle forte, en intégrant les technologies de l'information et de la communication et bénéficier des retombées liées à ces nouveaux outils.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le principe de création d'un Office du tourisme communal sous la forme associative ;

Article 2 : d'approuver l'élaboration d'un programme local de développement touristique ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches et signer les documents nécessaires à l'application de la présente décision ;

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 16 septembre 2016,

Le Maire,

VICTOIRE JASMIN

1^{ere} Adjointe

Sécurité civile et alimentaire
population et cadre de vie

Philipson FRANCFORT

COURRIER ARRIVÉ LE

29 SEP. 2016

SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 23/10/2016

Formalités de publicité

Effectuées le... 30/10/2016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.



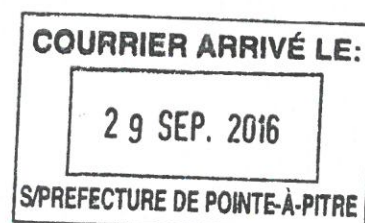
Région & Département de la
Guadeloupe



Commune de Morne-à-L'eau

Développement de l'écotourisme à Morne-à- L'eau

Stratégies et actions



Résumé du diagnostic :

Forces et atouts

- Le territoire dispose d'un positionnement idéal au centre de la Grande-Terre et est desservi par de grands axes
- Le territoire est labélisé Réserve de Biosphère par l'UNESCO®
- Un territoire qui est doté d'un patrimoine naturel, unique et d'exception
- Une richesse culturelle qui se traduit par un tissu associatif très dense et très actif
- Un patrimoine bâti d'exception
- La fête du crabe a acquis au fil des années une renommée régionale et attire des milliers de personnes chaque année
- Le canal des Rotours et le cimetière sont des produits d'appels touristiques forts pour le territoire dans une perspective d'ouverture à l'internationale et confère une certaine authenticité au territoire

Faiblesses et contraintes

- L'aménagement du territoire au centre-bourg encore trop décousu pour offrir un cadre de vie et un environnement urbain, attractif pour le touriste et qui intègre la dimension culturelle.
- Le tissu commercial et l'offre de services ne permettent pas de capter les flux
- L'accessibilité peut être un frein pour les visiteurs souhaitant goûter aux différentes facettes touristiques de la ville
- L'accessibilité à la culture et au patrimoine matériel et immatériel sur le territoire est insuffisante
- Les liens entre les milieux du tourisme et de la culture sont encore peu développés et non structurés
- L'assemblage et la structuration des produits touristiques et culturels sont insuffisants et serait à développer dans une logique d'animation et de valorisation

VISION

La vision du Maire :

- Faire de Morne-à-L'eau une destination écotouristique de 1^{er} choix

BUT

Accroître la valeur de ville en :

- Affirmant ses aménités et son caractère distinctif
- Contribuant à la vigueur et à l'efficacité de la politique touristique
- Créant des synergies pour s'assurer d'un environnement propice au développement d'initiative et la mise en œuvre des projets
- En structurant l'activité sous toutes ses formes

PRINCIPE

Dans une logique de développement durable :

- Mettre en scène et valoriser le patrimoine naturel
- Mettre en valeur les différentes facettes de la culture mornalienne
- Placer la culture comme un levier de développement économique
- En faisant de la créativité un moteur

DEFIS

- **Intégrer, Organiser et Promouvoir l'offre**
- **Renforcer la synergie entre les acteurs**
- **Mobiliser et Impliquer la population locale**
- **Renforcer et faire évoluer l'offre dans une logique d'innovation**

Agir sur le cadre de vie

Le cadre de vie étant un puissant facteur d'attractivité et de cohésion sociale ; il revêt une importance capitale. Agir sur ce cadre c'est permettre aux visiteurs d'être immerger dans une vie urbaine, voire culturelle et créative, propice à la curiosité et la consommation sur le territoire.

L'amélioration du cadre de vie permettra à d'améliorer l'image de la ville et de déconstruire les perceptions faites au fil des années.

L'objectif principal pour permettre au territoire de rayonner est d'arriver à conjuguer créativité urbaine et transition énergétique. Tout l'enjeu est de conférer au territoire un caractère authentique et agréable et une identité visuelle forte.

Axe 1 : Favoriser un cadre de vie durable

- Opter pour un éclairage public durable et créatif - Une bonne gestion de l'éclairage public est un élément majeur de l'amélioration du cadre de vie
- Opération d'embellissement et de fleurissement de la ville
- Faire un travail autour des plans d'eau (favoriser des zones de halage, installation de bancs publics colorés, de zone de détente et de confort)

Axe 2 : Intégrer la créativité au cadre de vie

- Impliquer les acteurs dans la démarche d'embellissement de la ville
- Mettre en place un programme d'embellissement participatif
- Organiser des initiatives et des expérimentations créatives sur le territoire sous forme d'appels à projets par exemples (festival de street art, festival autour de la créativité pour susciter un élan créatif)

Axe 3 : Conjuguer créativité urbaine et transition énergétique

- Mettre en scène de l'eau dans la ville pour renforcer son caractère identitaire
- Faciliter la découverte du territoire et le déplacement des touristes
- Développer un concept original de repérage des lieux culturels
- Permettre la lecture de la ville et susciter la curiosité sur le patrimoine
- Créer des connexions dans la ville - Optimiser les venelles comme des lieux d'expression créatives et culturelles
- Optimiser chaque espace « mort » ou vide en y développant un « univers »/une ambiance (exemple du mur du cimetière de Vieux-Bourg)

Inclure le tourisme créatif à la stratégie touristique

Le tourisme créatif offre aux visiteurs l'opportunité de développer leur créativité à travers une participation active à des activités caractéristiques de leur lieu de séjour. Il s'adresse à des touristes désireux de réaliser une activité artistique et créative leur permettant de découvrir à la fois la culture de leur lieu de séjour tout en vivant des moments privilégiés avec ses habitants.

Les acteurs sont les premiers concernés par la mise en place du tourisme créatif. Leur identification et leur mise en réseau est donc un travail primordial dans la mise en œuvre de ce schéma. Il existe sur le territoire, des acteurs (artisans, artistes, etc...) qu'il convient d'intégrer dans la dynamique de développement touristique mais aussi dans la dynamique d'animation de la ville. La valorisation de leur savoir-faire, immédiate, favorisera plus facilement leur engagement et leur adhésion dans le projet. Aussi, penser à leur accompagnement est essentiel et sera développer dans les axes suivants, car l'idée est que ces créateurs deviennent de vrais entrepreneurs touristiques et culturels, capable de générer de l'emploi sur le territoire et d'impulser une pérennisation de leur activité.

Il s'agira aussi pour la commune de réunir et de structurer de manière à organiser, maîtriser et développer sa politique touristique autour de la créativité.

La combinaison du tourisme créatif et des entreprises créatives pourra nourrir l'innovation.

Axe 1 : Identifier les acteurs créatifs du territoire

- Effectuer un annuaire des acteurs créatifs déjà connus sur le territoire et les répartir par secteur
- Valoriser les savoir-faire et leurs activités sur le territoire au travers d'interviews et s'assurer de leur visibilité par les visiteurs et habitants.

Axe 2 : Susciter et soutenir l'entrepreneuriat culturel pour orienter l'innovation

- Mettre en place sur le site internet une plateforme où l'on peut identifier différents secteurs (couture, art, musique etc...)
- Mener une campagne de communication d'incitation à l'expression créative de manière à faire émerger les créatifs locaux
- Soutenir l'artisanat qui un puissant vecteur économique et valoriser l'artisan

Axe 3 : Favoriser l'accessibilité à la culture par le visiteur

- Miser sur l'accès à la culture de façon ponctuel (festival, évènements) mais aussi pérenne (infrastructure)
- Développer un espace transversal, accessible pour le visiteur

Une plateforme transversale (co-working et pépinière d'entreprises+ Un espace ateliers créatifs + un espace de consommation + Un espace d'exposition) - Un FAB-LAB* revisité, multifonction ...)

- Favoriser le déploiement d'infrastructures liées à la culture

S'assurer de mettre en place une communication efficace, dynamique et créative

Les acteurs jouant un rôle important, ils peuvent être le relais du projet du territoire à condition qu'ils se sentent suffisamment impliqués et valorisés. Beaucoup d'acteurs sont parfois découragés dans leurs activités. Les valoriser c'est d'une part inciter la collectivité à les connaître et à les rencontrer et renforcer leur sentiment d'appartenance.

Si les sites Internet sont indispensables, la présence sur les réseaux sociaux est de plus en plus recommandée. Ceux-ci sont devenus des médias incontournables pour certains segments de la population, et ils tendent à séduire toujours plus de monde. Si la visibilité est importante, c'est surtout l'interactivité qui doit être recherchée. L'utilisation de ces réseaux doit se faire de façon raisonnée, en suivant une stratégie. L'enjeu sera donc à la fois de connaître ses cibles, d'avoir du contenu pertinent et de réorganiser son travail pour inclure cette activité nouvelle.

Axe : 1 : Faire des acteurs les promoteurs du territoire

- Rencontrer les acteurs de la ville et ceux qui contribuent fortement au tourisme
- Valoriser et s'assurer de leur visibilité et de leur sur le territoire mettre en avant « l'acteur » du mois (Artisan, marchand) sur le site internet de la ville
- Créer un comité 21, servant de fenêtre pour les porteurs de projets touristiques, mais aussi un être les porteurs de la vision touristique pour l'ensemble des acteurs.

Axe 2 : Intégrer les TIC et les outils numériques et acquérir une « e-réputation »

- Optimiser le site internet de la ville et de l'Agenda 21 et en faire une véritable vitrine touristique, dynamique et attractive
- Faire de l'application mobile APICITIZ de Morne-à-L'eau un instrument à destination des visiteurs et des locaux pour promouvoir le territoire.
- Enrichir le contenu du site et en faire une véritable vitrine. Soigner sa « e-réputation ».
- Mettre en place un portail destiné au Patrimoine et à la Mémoire du territoire qui puisse permettre d'identifier tous les produits touristiques existants en lien avec ce segment de marché.
- Utiliser une communication forte autour de « Morne-à-L'eau, ville durable » afin de mettre en exergue les nombreuses activités écotouristiques et tous les services qui y

L'éco-mobilité comme expérience touristique

L'éco mobilité répond à 3 objectifs principaux : économique, environnementaux et sociaux. La commune - Agenda 21 local France, zone de passage de nombreuses voitures, peut trouver dans le développement de l'éco-mobilité un relais de croissance. Cela permettrait entre autres de réduire le trafic automobile, de réaliser des économies d'énergies, de réduire les émissions polluantes.

La ville affiche son ambition d'être un pôle de développement durable à l'échelle de la Caraïbe. La mobilité douce apparaît comme une réponse transversale devant une pluralité de défis, tout en améliorant l'accès aux touristes des différentes facettes touristiques de la ville.

Axe 1 : Inciter à la découverte de la ville par un mode de transport doux

- Encourager le développement de zone halage et de promenade
- Encourager le nautisme orienté nature et découverte à plus long terme, structurer une véritable filière nautique à forte valeur ajoutée, avec un axe de différenciation « développement durable »
- Construire, en concertation avec les acteurs du territoire, une filière nautisme écoresponsable ainsi qu'un « langage commun »
- Accompagner la structuration de la filière en favorisant le partage des connaissances, la recherche de synergies et l'émergence de nouveaux projets entre acteurs.
- Promouvoir le territoire comme destination naturellement liée aux activités nautiques.
- Echanges d'expériences entre acteurs du nautisme : bonnes pratiques
- Des boucles & circuits à vélo

Axe 2 : Prévoir une bannière de communication autour de la mobilité douce

- Un portail ou toutes les activités de loisirs liées à la mobilité douces –(Le site internet de l'agenda 21local pourrait être revisité dans ce sens).
- Prévoir un programme autour de la mobilité douce dans la ville
- Création de « teaser » pour inciter à la découverte